

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-02

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit conformément à l'article 451 du *Code municipal du Québec*:

- Le conseil municipal a adopté le 6 mars 2017 le **Règlement numéro 2017-02 décrétant une dépense et un emprunt de 654 500\$ pour des travaux de pavage sur une partie du Quatrième Rang Ouest, de la route Dion et de la route du Cimetière**;
- Le règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 20 mars 2017;
- Le règlement a reçu l'approbation du *ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* le 26 mai 2017 conformément à l'article 1061 du *Code municipal du Québec*;
- Le règlement a été déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;
- Une copie est également disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.baiedessables.ca
- Le règlement numéro 2017-02 est entré en vigueur le 26 mai 2017 conformément à la *Loi*.

Donné à Baie-des-Sables, ce 3 juillet 2017.

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier